

Amérique latine (Plan d'action de Mexico)

Environnement opérationnel

La plupart des pays d'Amérique latine sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967. Les seules exceptions sont la République bolivarienne du Venezuela, qui a adhéré uniquement au Protocole, ainsi que Cuba et le Guyana, qui n'ont signé aucun des deux traités. La région abrite plus de 500 000 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR. La plupart sont originaires de Colombie, qui compte également l'une des plus grandes populations de déplacés internes au monde : plus de 200 000 d'entre eux ont été recensés au cours de la seule année 2006.

Sur le demi-million de Colombiens qui ont fui la violence et les violations des droits de l'homme dans leur pays, la plupart ont trouvé refuge en Équateur, en République bolivarienne du Venezuela, au Panama, au Costa Rica et, plus récemment, dans les régions isolées de l'Amazonie, au Brésil. Cependant, seule une minorité d'entre eux sont enregistrés comme demandeurs d'asile ou comme réfugiés.

En Amérique centrale et au Mexique, les efforts visant à améliorer la sécurité aux frontières et à lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains ont conduit à un contrôle plus strict des mouvements migratoires clandestins. Bien que le nombre de demandeurs d'asile soit demeuré stable, il semble que le nombre des interceptions, des mises en détention et des expulsions ait augmenté.

Tous les pays d'Amérique centrale participent au Processus de Puebla, forum régional sur les migrations qui reflète l'importance que ces pays attachent à ce problème. Dans ce contexte, l'UNHCR s'efforcera de maintenir la question de l'asile à l'ordre du jour et veillera à ce que les demandeurs d'asile mêlés à des flux migratoires mixtes soient identifiés et aient accès à des procédures équitables.

Dans les pays du sud de l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Paraguay et Uruguay), le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile – en particulier de Colombiens – a continué d'augmenter. Cependant, le contexte socio-politique s'avère globalement propice à l'action de l'UNHCR. Outre que les Gouvernements de la région font preuve d'une attitude positive à l'égard des questions liées aux droits de l'homme, la relative stabilité politique et le soutien apporté par d'anciens réfugiés ayant accédé à des postes de responsabilités jouent un rôle favorable en la matière.

Argentine

Belize

Bolivie

Brésil

Chili

Colombie

Costa Rica

Cuba

El Salvador

Équateur

Guatemala

Guyana

Honduras

Mexique

Nicaragua

Panama

Paraguay

Pérou

Suriname

Uruguay

Venezuela (République bolivarienne du)



Les personnes déplacées dans le sud de l'Amérique latine bénéficient également de lois et de décrets instaurant des commissions nationales des réfugiés, chargées d'examiner les demandes d'asile et de trouver des solutions durables au sort des réfugiés. À cela s'ajoutent des réglementations relatives aux permis de séjour, aux papiers d'identité et à l'extradition. Le cadre juridique est globalement conforme aux normes minimales en matière de protection internationale. De plus, les pays du sud de l'Amérique latine ont ratifié les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, reconnaissant la compétence de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Certains Gouvernements ont débloqué des fonds pour tenter de résoudre les problèmes liés aux déplacements, évolution très positive qui reflète l'importance croissante accordée au bien-être des réfugiés au sud de l'Amérique latine. Au Brésil, le Gouvernement a augmenté le budget alloué à l'aide humanitaire, à l'intégration sur place et à la Commission nationale des réfugiés. Au Chili, le ministère de la Planification s'est impliqué dans les affaires de réfugiés et l'on envisage de faire bénéficier les réfugiés du système d'aide sociale. En Argentine, les demandeurs d'asile et les réfugiés bénéficient des programmes publics existants, et notamment d'un fonds de microcrédit destiné à aider les réfugiés urbains installés dans la capitale, Buenos Aires.

Stratégie

L'Agenda pour la protection et le Plan d'action de Mexico continueront à servir de cadre aux opérations de l'UNHCR en Amérique latine. Les principaux objectifs de cette stratégie consistent à renforcer la protection et à trouver des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence de l'Organisation.

Le pilier Villes solidaires du Plan d'action de Mexico aide le Haut Commissariat à favoriser l'intégration sur place et l'autosuffisance des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les villes de moyenne et grande envergure. Le principal objectif de ce pilier est de permettre aux réfugiés d'accéder aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement au même titre que les ressortissants nationaux. Afin de favoriser l'autosuffisance des réfugiés, l'UNHCR prône leur accès au marché de l'emploi et met en œuvre des activités génératrices de revenus. Dans ce contexte, les Gouvernements nationaux et les administrations locales jouent un rôle croissant en instituant des politiques favorables aux réfugiés et en allouant des fonds à l'aide aux déplacés.

Le pilier Frontières solidaires du Plan d'action de Mexico permettra à l'UNHCR de lutter contre les problèmes de protection aux frontières, en particulier celles avec la Colombie. Dans cette optique, le Haut Commissariat

favorisera l'intégration sur place dans les régions frontalières, en reliant étroitement les programmes d'assistance aux plans de développement nationaux et régionaux.

Enfin, le pilier Réinstallation solidaire du Plan d'action de Mexico revêt une importance particulière en tant qu'expression de la solidarité régionale et du partage des responsabilités. Il concerne un nombre limité de réfugiés, pour la plupart colombiens, qui sont confrontés à de graves problèmes de protection dans leur pays d'asile. Ces dernières années, l'Argentine, le Brésil et le Chili ont ainsi accepté les demandes de réinstallation d'un certain nombre de réfugiés. L'UNHCR a également signé des accords de réinstallation avec l'Uruguay et le Paraguay. Les deux prochaines années seront cruciales pour la création de capacités d'accueil et de programmes d'intégration dans ces pays. L'expérience acquise dans d'autres pays sera capitale pour assurer la réussite de ces nouveaux programmes.

Au Mexique, l'UNHCR tente d'identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale parmi les innombrables migrants sans papiers (y compris des victimes de la traite et du trafic d'êtres humains) qui entrent dans le pays et en ressortent. Afin d'atteindre cet objectif, l'UNHCR s'efforce de nouer des partenariats stratégiques avec des organismes nationaux et des organisations de la société civile.

En Amérique centrale, l'UNHCR mettra l'accent sur le renforcement de la législation et des capacités nationales de protection des réfugiés, encouragera la création de réseaux de protection au sein de la société civile, recherchera des solutions durables au sort des réfugiés par le biais de l'intégration sur place et consolidera la capacité institutionnelle des États à statuer sur les demandes d'asile.

Contraintes

Dans l'ensemble de la région, le chômage et l'accès limité au marché de l'emploi entravent l'intégration sur place des réfugiés et leur quête d'autosuffisance. Ces contraintes touchent également les réfugiés qui ont bénéficié du programme régional de réinstallation.

Dans de nombreux pays, la distinction entre les questions d'asile et les problèmes de migration n'est pas claire aux yeux des autorités et de la population locale. Les politiques liées aux migrations manquent parfois de cohérence et les mesures destinées à maîtriser les flux migratoires nuisent aux individus ayant besoin d'une protection internationale. Dans de nombreux pays de la région, l'UNHCR éprouve des difficultés à atteindre les populations déplacées dans des régions reculées. Par ailleurs, la grande dispersion des personnes relevant de sa compétence constitue également un obstacle.

Au Mexique et en Amérique centrale, l'inadaptation des lois en matière d'asile et le manque de représentation juridique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés engendrent des



Des réfugiés palestiniens arrivant au Brésil dans le cadre du nouveau programme de réinstallation en Amérique latine.

difficultés. L'un des principaux problèmes consiste à assurer l'accès aux procédures d'asile pour les mineurs non accompagnés et séparés de leur famille, ainsi que pour les personnes victimes de la traite d'êtres humains à la frontière méridionale du Mexique. Une autre difficulté réside dans le nombre insuffisant d'ONG œuvrant en faveur des réfugiés. De surcroît, la plupart des avocats étant accaparés par les problèmes de migration, il est difficile de fournir une assistance juridique bénévole aux réfugiés confrontés au rejet de leur demande d'asile.

Au Brésil, la lenteur du processus de naturalisation retarde la recherche de solutions durables pour les réfugiés. La taille du pays rend extrêmement coûteux le suivi des programmes et la surveillance aux frontières. Dans les autres pays limitrophes de la Colombie, le risque de débordement du conflit qui frappe les régions frontalières est un vif sujet de préoccupation.

Opérations

Les opérations de l'UNHCR dans les pays impliqués dans la crise en Colombie font l'objet d'un chapitre distinct.

Au **Mexique** et en **Amérique centrale**, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile se situe aux alentours de 5 300. En 2008-2009, l'UNHCR s'efforcera de maintenir la porte de ces pays ouverte aux demandeurs d'asile. À cette fin, il veillera à ce que les demandeurs d'asile mêlés à des flux migratoires mixtes soient identifiés et aient accès à des procédures fiables et équitables. C'est pourquoi la présence de l'Organisation le long de la frontière méridionale du Mexique est indispensable.

L'UNHCR s'attachera également à surmonter les obstacles qui entravent l'intégration sur place des réfugiés. Le bureau régional de Mexico s'attachera en premier lieu à résoudre les problèmes liés notamment à la régularisation de leur statut, à la reconnaissance des diplômes et des certificats et à l'accès aux services publics. Avec ses partenaires, l'UNHCR renforcera également la coopération avec les institutions compétentes, afin d'aider les réfugiés à accéder au marché local de l'emploi.

À **Cuba**, l'intégration sur place n'est pas une option envisageable pour les réfugiés, bien que les autorités leur offrent un accès gratuit aux soins et à l'éducation. La réinstallation et le rapatriement sont donc les seules solutions durables qui s'offrent à eux. Dans l'attente d'une autre solution, l'UNHCR assurera la protection matérielle et juridique du petit nombre de réfugiés présents dans le pays. En 2009, les 75 derniers étudiants sahraouis devraient regagner les camps de Tindouf après avoir achevé leurs études à Cuba.

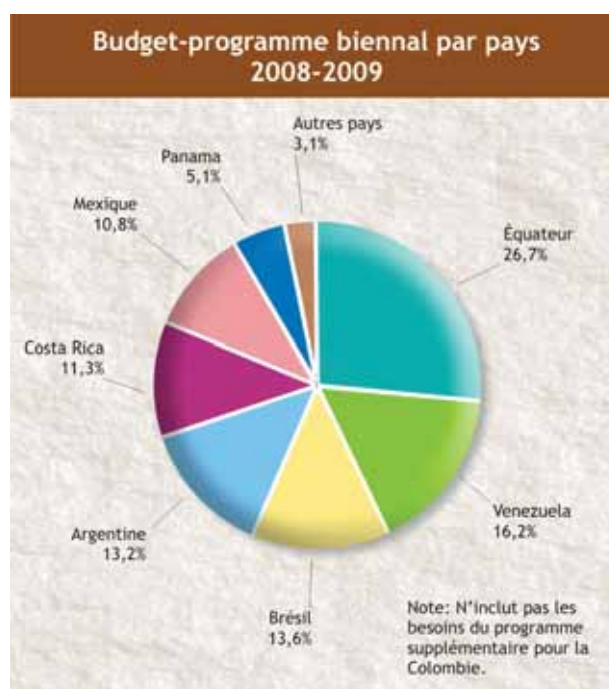
En **Argentine**, en **Bolivie**, au **Chili**, au **Paraguay** et en **Uruguay**, le nombre des réfugiés devrait continuer à augmenter en raison du conflit qui sévit en Colombie. En juin 2007, la région abritait 5 200 réfugiés et 1 500 demandeurs d'asile, chiffres en forte progression par rapport à l'année précédente. Outre la protection et l'assistance apportées aux nouveaux arrivants et aux individus dotés de besoins spécifiques, l'UNHCR poursuivra la recherche de solutions durables pour les personnes qui ne peuvent regagner leur pays.

Le bureau régional implanté en Argentine mettra l'accent sur le renforcement des réseaux nationaux et régionaux œuvrant pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et pour la promotion de leurs droits, élément particulièrement crucial dans les régions frontalières. Il encouragera également l'application des législations nationales ainsi que le renforcement des procédures de détermination du statut de réfugié et des structures institutionnelles. L'un de ses principaux objectifs est de consolider les programmes de réinstallation existant au Chili et en Argentine et de développer la capacité de réinstallation en Uruguay.

Au **Brésil**, qui accueillait 3 600 réfugiés et 400 demandeurs d'asile en mars 2007, le Haut Commissariat exhortera les autorités à mettre en place des politiques

publiques spécifiques à l'intention de cette population et à garantir l'accès aux programmes d'aide sociale à l'ensemble des réfugiés. L'UNHCR entamera le transfert progressif de son rôle de protection et d'assistance auprès des réfugiés urbains vers les autorités brésiliennes. Le renforcement du programme de réinstallation régional constituera un autre objectif majeur pour le bureau de l'Organisation au Brésil. À compter de janvier 2008, celui-ci couvrira également le Paraguay, où l'un des principaux objectifs de l'UNHCR sera d'aider ses partenaires au sein du Gouvernement et de la société civile à consolider les structures de réinstallation.

Un centre d'appui régional sera mis en place au Costa Rica en 2008, en vue de fournir une assistance juridique et opérationnelle aux opérations de l'UNHCR en Amérique latine.



Budget (dollars E.-U.)					
Pays	2007			2008	2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel
Argentine ¹	2 302 621	0	2 302 621	2 500 000	3 048 131
Brésil ²	2 353 162	0	2 353 162	2 550 000	3 151 270
Colombie	353 362	16 599 115	16 952 477	376 680	386 746
Costa Rica ³	1 926 507	0	1 926 507	2 293 883	2 423 118
Cuba	287 600	0	287 600	267 510	268 000
Équateur	4 446 802	0	4 446 802	5 238 660	5 949 500
Mexique ⁴	2 281 010	0	2 281 010	2 232 490	2 289 243
Panama	847 304	0	847 304	1 000 000	1 148 856
Venezuela (République bolivarienne du) ⁵	3 045 617	0	3 045 617	3 139 990	3 633 093
Total	17 843 985	16 599 115	34 443 100	19 599 213	22 297 957

¹ Inclut l'intégration sur place en Argentine, en Bolivie, au Chili et en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay.

² Inclut l'intégration sur place et la réinstallation au Paraguay.

³ Les besoins relatifs au Centre d'appui régional sont en partie rapportés ici et en partie rapportés dans le chapitre sur le Siège.

⁴ Inclut l'intégration sur place au El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et à Belize.

⁵ Inclut l'intégration sur place au Pérou, au Guyana et au Suriname.

Note: : Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes de l'UNHCR.